

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

SST – Formation initiale

Informations pratiques

Public visé	Tout salarié souhaitant répondre aux obligations du Code du travail
Prérequis	Aucun – formation ouverte à tous
Durée	14 heures de face-à-face pédagogique
Participants	4 personnes minimum – 10 personnes maximum
Modalité	Intra-entreprise ou Inter-entreprises
Lieu	Présentiel – sur site client ou en salle de formation
Tarif	Nous consulter
Accessibilité PSH	Formation accessible aux personnes à mobilité réduite selon le site Nous contacter pour toute demande spécifique d'accessibilité
Intervenant	Formateur SST certifié par l'INRS

Objectif général

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail et de mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Méthodes et modalités pédagogiques

- **Approche active et participative** : Pédagogie socio-cognitive centrée sur l'apprenant, favorisant l'engagement et l'ancrage mémoriel.
- **Mises en situation réalistes** : Scénarios adaptés au secteur d'activité de chaque stagiaire pour garantir le transfert des compétences en situation professionnelle réelle.

- **Matériel pédagogique de qualité** : Mannequin de secourisme interactif, défibrillateur automatique externe (DAE), maquillage de simulation pour les exercices pratiques.

Modalités d'évaluation

Évaluation formative

En cours de formation – savoirs et savoir-faire

Évaluation sommative

En fin de formation – questionnaires professionnels

Modalités de certification

1. Épreuve 1 : Questionnaire théorique (connaissances en prévention et secourisme)
2. Épreuve 2 : Mise en situation pratique (intervention simulée sur accident du travail)

Certificat SST – Conditions de délivrance

Le certificat est délivré au candidat ayant participé à l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux deux épreuves certificatives. Il est valable 24 mois, délivré par le réseau de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS, et reconnu au niveau national.

Validation par blocs de compétences : Non applicable

Référentiel de compétences

Domaine 1 — Intervenir face à une situation d'accident du travail

- | | |
|---|--|
| 1 | Situer le cadre juridique de son intervention |
| 2 | Réaliser une protection adaptée à la situation |
| 3 | Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie |
| 4 | Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise |
| 5 | Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée et proportionnée |

Domaine 2 — Contribuer à la prévention des risques professionnels en entreprise

- | | |
|---|---|
| 6 | Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise |
| 7 | Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels |
| 8 | Informar les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de toute situation dangereuse repérée |